

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AU PROGRAMME tStart ÉDITION SPÉCIALE 2025, « MACHROU3I 3 »

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET MODALITÉS DE PARTICIPATION À LA COMPÉTITION DE BUSINESS PLAN

1. CONTEXTE

Le programme tStart inaugure pour l'année 2025, une compétition de business plans exceptionnelle intitulée MACHROU3I destinée à recevoir les meilleurs projets de startups portées par au moins une leader femme. Cette compétition de business plans (ci-après la compétition), se déroule du 18 Mars 2025 jusqu'à la tenue de la finale et de la cérémonie de remise des prix qui devrait pouvoir se tenir le lundi 28 juillet 2025. Les organisateurs de la compétition (ci-après, l'équipe tStart), se réservent toutefois le droit de réduire ou d'étendre cette durée si les conditions de réalisations de la compétition nécessitent une diminution ou un allongement des délais initiaux.

N.B. : la compétition Machrou3i ne consiste pas en un jeu concours et les lauréates ne sont pas choisies par tirage au sort. Pour davantage d'informations, prière de vous reporter à l'article 4 infra.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION À LA COMPÉTITION

La compétition est ouverte à toute femme physique majeure, ayant rempli le formulaire d'inscription selon le calendrier mentionné dans les présentes conditions générales ou bien sur le portail internet tStart.

- Un seul projet et un seul business plan par porteuse de projet sont acceptés pendant toute la durée de la compétition (même adresse de courrier électronique et même nom de famille). La porteuse de projet pourra mentionner les noms des autres membres éventuels de son équipe lors de son inscription à la compétition sur le portail internet du programme tStart : <https://ore.do/machrou3i>
- La leader du projet doit obligatoirement être une femme même si certains membres de son équipe sont des hommes.
- Une femme ne peut pas inscrire un projet dont elle n'est pas à l'origine. A contrario, toute femme qui s'inscrit à la compétition certifie être détentrice de l'idée ou du projet qu'elle propose lors de son inscription à la compétition.

Dans le cas où la porteuse de projet s'inscrit à la compétition via une personne morale existante (EURL, SARL ou SPA), la porteuse de projet devra être le représentant légal de la personne morale ou avoir un mandat en bonne et due forme du représentant pour représenter la personne morale pendant la compétition.

Toute inscription à la compétition du programme tStart effectuée avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou contrefaites ou réalisées en violation des présentes conditions générales entraînera l'annulation pure et simple de l'inscription.

Toute déclaration mensongère d'une Porteuse de projet entraînera son exclusion de la compétition.

Toute Porteuse de projet s'engage à informer les organisateurs de la compétition ou le jury des éventuels contrats de sponsoring (ayant un caractère exclusif ou non) qu'elle aurait avec une société ou une personne physique tierce et qui pourrait empêcher la porteuse de projet/lauréates de bénéficier des récompenses prévues par la compétition.

La porteuse de projet peut participer à d'autres compétitions de business plans simultanément à son inscription à la compétition du programme tStart. Toutefois, dans le cas où la porteuse de projet a déjà concouru ou envisage de concourir à d'autres compétitions de business plans, ou si elle bénéficie déjà d'un programme de pré-incubation ou d'incubation, elle doit impérativement le mentionner lors de son inscription à la compétition du programme tStart ou bien en dernier lieu au jury de la compétition si elle devait être sélectionnée pour participer au pitch day.

3. RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION DES PORTEUSES DE PROJET

Pour pouvoir participer à la compétition, la porteuse de projet doit remplir les conditions suivantes :

- Soumettre un projet qui doit être à vocation économique et comporter une dimension Innovation. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter à l'article 3 infra portant évaluation des projets soumis ;
- Remplir le formulaire d'inscription disponible en accès libre sur le portail internet du programme tStart. Pour davantage de détails, reportez-vous à l'article 2 des présentes conditions générales.
- Joindre un business plan à la fin de l'inscription des données personnelles et des informations relatives à son projet de startup. La porteuse de projet devra joindre un business plan en utilisant le modèle de son choix ou bien en remplissant le modèle de business plan disponible sur le portail internet du programme tStart.

Le portail internet du programme tStart permet en effet aux utilisateurs d'effectuer une inscription en ligne obligatoire pour participer à la compétition. En d'autres termes, seuls les projets accompagnés d'un business plan présentés via le formulaire d'inscription pour cette compétition seront pris en compte. L'équipe tStart peut, de façon très exceptionnelle, décider de déroger à la présente règle ;

- Les lauréates peuvent modifier leur inscription même après avoir déjà envoyé leur formulaire dûment rempli accompagné de leur business plan. Toutefois, les modifications des inscriptions ne seront pas acceptées après

le lundi 30 juin 2025 à 23h59 ou après la date de clôture de la soumission des formulaires dans le cas où l'équipe tStart décide de changer celle-ci.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET SÉLECTION DES LAURÉATES

L'inscription à la compétition s'effectue sur le portail internet du programme tStart accessible via l'adresse web suivante : <https://ore.do/machrou3i>

La compétition se déroule selon les étapes suivantes :

1. APPEL À PARTICIPATION, DATE LIMITE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE PARTICIPATION

La compétition est ouverte aux porteuses de projet dès le mardi 18 mars 2025 et sera clôturée le lundi 30 juin 2025 à 23h59. Les dates de début et de fin de la compétition peuvent être modifiées par l'équipe tStart qui informera les porteuses de projet déjà inscrites par courrier électronique et le public par affichage d'un message informationnel sur le portail internet du programme tStart.

Les porteuses de projet qui souhaitent participer à la compétition devront remplir un formulaire pour expliquer leur projet ou leur idée de projet, leur méthode de développement de leur projet, ainsi que des informations sur leur profil.

En plus du formulaire, elles devront joindre le business plan de leur projet dûment détaillé.

Elles peuvent librement utiliser le modèle de leur choix mais elles peuvent si elles le souhaitent utiliser le modèle mis à leur disposition sur le portail internet du programme tStart.

Seuls les formulaires dûment remplis par les porteuses de projet sur le portail internet de la compétition du programme tStart accompagnés d'un business plan complet seront pris en compte pour la participation à cette compétition. Toute tentative de modification des dossiers de candidature après échéance entraînera la disqualification automatique de la porteuse de projet.

2. PRÉSÉLECTION DES FINALISTES DE LA COMPÉTITION POUR PARTICIPER AU PITCH DAY

Dès la clôture de la compétition le lundi 30 juin 2025 à 23h59, les porteuses de projet verront leurs projets étudiés et évalués par un jury prévu à cet effet selon les critères de sélection communiqués ci-bas.

Le jury, 100 % féminin, sera composé d'entrepreneures, de fondatrices de sociétés de conseils spécialistes des startups et de femmes détenant des hautes positions dans des entreprises privées.

À l'issue de cette évaluation par le jury, l'équipe tStart communiquera sur le portail internet du programme tStart les noms des huit (08) projets présélectionnés pour participer à la finale de la compétition.

Les candidates qui n'auront pas été retenues recevront un mail pour les en informer.

Avant la tenue du pitch day, les huit (08) porteuses de projet retenues auront la possibilité d'améliorer le business plan qu'elles présenteront le jour de la finale. Elles bénéficieront de séances de coaching mises en place par l'équipe tStart.

L'ensemble des informations pour participer au pitch day sera communiqué aux huit (08) porteuses de projet présélectionnées.

Enfin, dans le cas où le projet est porté par une équipe de plusieurs personnes, la participation au pitch day ne sera permise qu'avec un maximum de deux (02) personnes par projet.

3. SÉLECTION DES LAURÉATES DE LA COMPÉTITION ET CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

Le lieu qui accueillera la finale sera communiqué par l'équipe tStart quelques jours avant la tenue de celle-ci pour permettre aux porteuses de projet finalistes de se préparer.

Lors de la finale, elles présenteront directement leur business plan au jury dont les membres leur poseront un certain nombre de questions afin de vérifier leur aptitude à développer leur projet de startup.

À l'issue de la finale qui sanctionne la fin de la compétition, le jury communiquera son classement des meilleurs projets et attribuera à sa seule discrétion des récompenses aux projets les plus méritants.

Les noms des projets récompensés seront annoncés le jour de la finale ou au plus tard quelques jours après la tenue de celle-ci et seront affichés sur le portail du site internet du programme tStart.

4. LES RÉCOMPENSES DU JURY

Les lauréates récompensées se verront proposer gratuitement de six (06) à douze (12) mois d'incubation physique ou virtuelle (comprenant selon les besoins une période de pré-incubation de trois (03) mois) avec une prise en charge totale des frais d'incubation par OOREDOO en tant que sponsor de la compétition. Pendant cette période d'incubation (comprenant éventuellement une période de pré-incubation), les lauréates seront aidées à améliorer leur business plan et à développer leur projet de startup.

En plus de cela, les lauréates bénéficieront d'un programme spécifique de mentoring par le biais d'un accompagnement d'experts dédiés qui offriront une

assistance technique, une facilitation de l'accès au financement et aux marchés cibles, et des conseils pour le développement de leurs projets et la création ou l'amélioration de la gestion de leur startup.

ARTICLE 3 : ÉVALUATION DES PROJETS SOUMIS

L'équipe tStart vérifiera que les inscriptions sont conformes aux formats requis pour la compétition. Dans le cas où il y aurait une non-conformité des données personnelles ou celles de son projet au moment de la clôture de la compétition, la porteuse de projet concernée sera informée par courrier électronique des données manquantes. Elle devra y répondre dans un délai de cinq (05) jours après réception de la notification. Si aucune réponse n'est parvenue à l'équipe tStart dans le délai imparti, la porteuse de projet en question sera disqualifiée.

Les porteuses de projet dont les projets sont conformes aux critères de sélection, verront leurs projets faire l'objet d'une sélection par le jury de la compétition du programme tStart qui procédera à la sélection des meilleures d'entre elles de façon objective et conformément aux indications mentionnées à l'article 02 supra. La décision du jury ne peut être révoquée, ni par les partenaires ni par les candidates, et le jury n'a pas l'obligation de fournir des explications sur la façon dont le choix des présélectionnées et des lauréates a été effectué.

Lors du pitch day, le jury se réserve le droit d'exiger une présentation ou une démonstration d'utilisation du produit ou du service faisant l'objet du projet.

Les principaux critères dont les membres du jury tiendront compte lors de la présélection et sélection des lauréates de la compétition du programme tStart sont explicités ci-dessous ainsi que les coefficients appliqués pour chacun de ces critères :

Coefficient	Critères	Description
02	Team	Évaluation du profil de la porteuse de projet et de son équipe (background et expériences professionnelles).
02	Étude du besoin	Le produit ou le service doit répondre à une problématique sur le marché (elle résout un problème pour lequel un client est prêt à payer).
02	Innovation	Le produit ou le service proposé doit avoir un caractère innovant

03	Qualité du business Plan	La présentation doit remplir les critères de forme et de fond d'un business plan. Le projet sera donc évalué sur les éléments suivants : L'idée ; la stratégie marketing ; la prise en compte de la concurrence ; le p&L ; le business model.
01	Maturité du projet	La phase de développement du projet : y a-t-il un Prototype prêt et/ou testé ou y a-t-il un Proof of concept ; l'entité juridique a-t-elle été créée ; le produit ou le service est-il commercialisé.

Enfin, il est à noter que le jury peut décider la modification des critères et des coefficients s'y rapportant et en informera les participantes à la compétition Machrou3i.

ARTICLE 4 : LES PRIX DE LA COMPÉTITION

Les lauréates de la compétition se verront proposer un programme d'incubation sur-mesure destiné à les aider à accélérer la concrétisation et le développement de leur projet.

- Les lauréates seront incubées uniquement pour le projet avec lequel elles ont participé à la compétition ;

Sauf annonce contraire par l'équipe tStart, les lauréates ne percevront aucune rémunération au titre de leur participation à la compétition à l'exception des prix cités ci-dessus, toutefois sans que cela n'ait un caractère engageant ou contraignant l'équipe tStart ou le jury se réserve le droit, à leur seule discrétion, d'ajouter d'autres prix pour récompenser les lauréates.

- Les prix ne sont ni cessibles, ni échangeables ;
- Si les informations communiquées par la Porteuse de projet ne permettent pas de l'informer de son prix, elle perdra la qualité de lauréate et ne pourra effectuer aucune réclamation à ce titre ; Le prix ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit ;
- Pour pouvoir bénéficier de leur prix, les lauréates doivent impérativement respecter les « engagements de la lauréate » (cf. infra article 6). Le non-respect de ces engagements entraînera la perte avec effet immédiat du prix ;

- Dans le cas où les lauréates seraient dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de leur prix, pour quelque raison que ce soit, elles en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

ARTICLE 5 : LES ENGAGEMENTS DES PORTEUSES DE PROJET

- Les porteuses de projet qui participent à la compétition acceptent, au terme des présentes conditions générales, de se prêter à des interviews et reportages (filmés ou non) destinés à promouvoir la compétition Machrou3i en particulier et le programme tStart en général. Ces interviews et reportages pourront être diffusés sur le portail internet du programme tStart ainsi que sur les sites internet des partenaires du Programme tStart y compris les sites de diffusion et de partage de vidéos, réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, et autres).
- Les porteuses de projet autorisent l'équipe tStart à utiliser, sans contrepartie financière, leur nom, leur image et leur projet dans le cadre du programme tStart et sur toute opération ou support assurant la promotion du programme tStart.
- Le non-respect des « Engagements des lauréates de la compétition » entraînera de plein droit la perte du bénéfice du prix et remettra en cause la nomination de ces lauréates.

ARTICLE 6 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les identités des lauréates de la compétition seront visibles sur le portail internet du programme tStart, sur les supports de communication associés à l'événement de la compétition Machrou3i et pourront faire l'objet d'une communication sur les sites internet et pages de réseaux sociaux des partenaires du programme tStart.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le fait de participer à la compétition Machrou3i implique l'acceptation des présentes conditions générales dans leur intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses amendements éventuels. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application des présentes conditions générales seront tranchées souverainement par les organisateurs du programme tStart. Les conditions générales peuvent à tout moment être consultées sur le portail Internet du programme tStart;
- L'équipe tStart pourra modifier le calendrier de la compétition Machrou3i aussi bien que les présentes conditions générales. Les porteuses de projet seront informées des éventuelles modifications par courrier électronique ou sur le portail internet du programme tStart;
- Les données personnelles relatives aux lauréates ainsi que celles ayant trait à toutes les autres porteuses de projet seront conservées pour les besoins de mise en œuvre de la compétition Machrou3i du programme tStart.

- L'équipe du programme tStart fera les efforts raisonnables pour protéger l'utilisation et la gestion de l'information fournie par les porteuses de projet. Cependant, aucune garantie de préserver la confidentialité ou l'utilisation restreinte de cette information ne peut être observée par l'équipe tStart. En aucun cas, l'équipe du programme tStart (y compris le personnel d'OOREDOO) n'est responsable ni de l'utilisation, la divulgation et/ou la mauvaise manipulation de l'information et de la documentation y afférente. Dans tous les cas, l'équipe du programme tStart et ses partenaires sont autorisés à publier et/ou divulguer tout ou partie des informations et/ou des documents soumis dans le cadre de la compétition Machrou3i qu'ils jugent appropriées.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

En cas de dommages causés à des tiers par les porteuses de projet, l'équipe tStart et ses partenaires ne seront en aucun cas tenus responsables et n'assumeront pas les charges engendrées.

Je reconnais avoir lu et compris dans leur intégralité les présentes conditions générales et m'engage à les respecter sous peine d'être disqualifiée de la compétition de business plan intitulée Machrou3i du programme tStart.

ANNEXE : DÉFINITION

PROPOS LIMINAIRES

Les titres des articles figurant dans le présent document sont utilisés à des fins de commodité et n'affecteront en aucune manière l'interprétation des stipulations y figurant. Sauf s'il en résulte autrement en raison d'un contexte particulier, les références faites dans ce document au singulier comprendront le pluriel et vice versa et les références faites au masculin comprendront le féminin.

DÉFINITION ET TERMINOLOGIE

- Programme TSTART : il s'agit d'une initiative de l'opérateur de télécommunication OOREDOO qui vise à sensibiliser en particulier les jeunes à l'utilisation des nouvelles technologies pour la création d'entreprises innovantes (appelées ci-après : startups).
- Organismes de la compétition de business plans : cette expression désigne l'opérateur de télécommunication OOREDOO et ses partenaires dont ALGERIAN STARTUP INITIATIVE.

- L'équipe TSTART : cette expression désigne les organisateurs en charge de la gestion du programme TSTART, (incluant les programmes de pré-incubation, d'incubation et d'accélération, les compétitions de business plans) et de tous les événements organisés en relation avec ce programme. Les membres de cette équipe peuvent être constitués du personnel de l'incubateur TSTART, d'OOREDOO ou d'ALGERIAN STARTUP INITIATIVE.
- Machrouzi : cette expression désigne une compétition de business plan nationale dédiée exclusivement aux femmes, lancé par l'équipe TSTART, son objectif est de valoriser l'entrepreneuriat féminin en Algérie en sensibilisant les femmes à la création & la gestion d'entreprise. Le lancement officiel de la compétition est prévu pour le 18 mars 2025. Aucun secteur d'activité n'étant privilégié sur un autre, toutes les femmes porteuses d'idées ou de projets sont éligibles à la compétition hormis celles ne remplissant pas les conditions d'éligibilité indiquées dans ce présent document.
- OOREDOO : en tant qu'opérateur de télécommunication et entreprise citoyenne, organise et sponsorise le programme TSTART.
- Startup : est définie comme une entreprise en cours de création ou créée depuis moins de 8 ans et qui a pour objet exclusif le développement d'un projet innovant.
- Projet de startup : fait référence au projet que les participants à l'appel à candidature, ont choisi, seul ou en équipe, d'inscrire sur le portail internet du programme TSTART en y joignant un business plan puis de soumettre au jury prévu à cet effet dans l'objectif d'être sélectionnable respectivement pour le pitch day et la période de pré-incubation/incubation.
- Porteur de projet : désigne tout participant à l'appel à candidature de business plan et/ou aux Bootcamps (dans les conditions d'éligibilité indiquées à l'article 3 infra) et qui présente un projet de startup destiné à être développé et exploité dans le but de déboucher sur la commercialisation d'un produit ou service. Le porteur de projet doit être algérien et résident en Algérie. Cependant, si le projet innovant est porté par plusieurs personnes, il suffit qu'une d'entre elles soit algérienne et résidente en Algérie pour que la participation de toute l'équipe à l'appel à candidature soit acceptée.
- Idée ou projet innovant, (ci-après projet) : un projet consistant en la conception de produits, de services ou de procédés technologiquement nouveaux ou sensiblement améliorés, porté par une personne physique ou morale en vue d'être développé, exploité et commercialisé. La preuve du caractère innovant d'un projet peut être apportée notamment par la présentation de schéma, brevets, dessin, modèle, descriptif étayé au sein d'un document.
- Pays : l'appel à candidature concerne tous les projets dont le développement s'effectue sur le territoire algérien. La réalisation des projets hors d'Algérie n'est pas conforme aux présentes conditions générales à moins qu'une partie dudit projet nécessite un développement temporaire et/ou partiel hors du territoire algérien.
- Conditions générales : désigne le présent document.

- Mentoring : consiste en un programme de formations et de conseils destiné aux porteurs de projets pendant les différents Bootcamps ainsi que durant la pré-incubation et/ou l'incubation de leurs projets.
- Appel à candidature : désigne l'appel à candidature de business plan (ci-après, l'appel à candidature) relevant du programme TSTART et consiste à présenter, sur la base d'une idée ou d'un projet innovant, la création de startup ou le développement et la professionnalisation d'une startup déjà établie, accompagnés d'un business plan.
- Candidature spontanée : désigne la possibilité de s'inscrire sur le portail internet du programme TSTART et de joindre son business plan en dehors des dates préalablement mises en place pour l'appel à candidature. Le porteur de projet peut soumettre sa candidature à tout moment.
- Calendrier de l'appel à candidature : il s'étend de l'ouverture de l'appel à candidature de business plan jusqu'à la tenue de la cérémonie de remises des prix aux lauréats. Les dates des étapes intermédiaires de l'appel à candidature seront communiquées sur le portail internet du programme TSTART au fur et à mesure de leur validation par les organisateurs de l'appel à candidature.
- Lauréats : désigne les porteurs de projet à l'appel à candidature de business plan du programme TSTART qui arrivent aux premières places dudit appel à candidature au terme de l'évaluation de leur projet par un jury prévu à cet effet. Le nombre exact de premières places octroyant la qualité de lauréats peut aller d'un (01) à cinq (05), à la seule discrétion des organisateurs ou des membres du jury.
- Bootcamps : désigne la série de journées d'informations qui seront organisées dans un échantillon d'universités, d'écoles supérieures ainsi que potentiellement dans d'autres établissements publics ou privés et qui consisteront à présenter les modalités de l'appel à candidature aux porteurs de projet ainsi que les méthodes de formalisation d'un business plan et création d'une startup.
- Journée portes ouvertes : désigne un événement durant lequel les locaux de l'incubateur TSTART seront exceptionnellement ouverts à la visite au public afin de présenter le programme TSTART et rencontrer de nouvelles startups.
- Inscription : désigne l'opération qui consiste pour le porteur de projet à remplir le formulaire de l'appel à candidature disponible sur le portail internet du programme TSTART et d'y joindre son business plan ; ce formulaire vise à recueillir les informations personnelles de base sur le porteur de projet afin qu'il puisse être contacté par les organisateurs de l'appel à candidature ainsi que les informations clés du projet qu'il développe ou souhaite développer à l'issue de l'appel à candidature. L'inscription est gratuite ainsi que la participation aux Bootcamps organisés sur le territoire algérien et les journées portes ouvertes. L'inscription doit être conforme aux dispositions de l'article 3 des présentes conditions générales.
- Pitch : exercice qui consiste pour le porteur de projet à effectuer, dans un laps de temps relativement court, (cinq (05) minutes en moyenne), la présentation de son idée innovante ou de son projet, formalisés en un business plan, le plus souvent devant le jury lors du pitch day.

- Pitch day : désigne la journée où les porteurs de projets, préalablement présélectionnés, présentent leurs idées innovantes ou leurs projets devant le jury prévu à cet effet.
 - Business plan : désigne tout document que le porteur de projet élabore en supplément de son inscription sur le portail internet du programme TSTART et qui contient les informations clés de son projet, tels que la description du produit ou service envisagé, le marché cible, le modèle d'affaire et de financement etc. Le porteur de projet doit poster son business plan à l'issue de son inscription sur le portail internet du programme TSTART. Le cas échéant, son inscription sera incomplète.
 - Incubation : il s'agit de l'opération qui consiste pour un porteur de projet de bénéficier des infrastructures et équipements nécessaires ainsi que d'un programme de formation sur-mesure pour accélérer le développement de son projet. Les infrastructures de l'incubation sont physiques mais peuvent également être uniquement virtuelles.
 - Pré-incubation : désigne la période qui précède l'incubation d'un projet de startup durant laquelle les lauréats doivent améliorer la qualité de leur business plan et continuer à développer leur projet pendant une durée moyenne de trois mois.
- Innovation : la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé (de production) nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques d'une entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. Au sens des présentes conditions générales, l'innovation est aussi entendue comme le processus qui permet de transformer une invention en un nouveau produit (bien, service, procédé ou méthode) susceptible de répondre aux attentes des utilisateurs et de générer de la valeur économique pour la personne ou l'entreprise qui met en œuvre ladite innovation. (Ces définitions du terme « innovation » sont extraites de la troisième édition du manuel d'Oslo de l'OCDE publié en 2005)
- Courrier électronique : l'adresse de courrier électronique fournie par le porteur de projet lors de l'inscription à l'appel à candidature sera le moyen par lequel il sera informé officiellement des résultats ou des événements de l'appel à candidature.
- Jury : Comité de sélection des projets gagnants à chaque étape de l'appel à candidature. Ses membres seront au nombre de sept (07) et seront répartis comme suit : deux (02) sont issus de OOREDOO, deux (02) d'ALGERIAN STARTUP INITIATIVE, deux (02) d'organes institutionnels et un (01) du monde de l'entrepreneuriat. Les organisateurs peuvent revoir la répartition précitée ainsi que les proportions y afférentes dans le cas où ils l'estiment nécessaire.

1. ENTITÉ RESPONSABLE DE L'APPEL À CANDIDATURE

OOREDOO est l'organisateur et le sponsor de l'appel à candidature de plans d'affaires du programme TSTART. « ALGERIAN STARTUP INITIATIVE » est le partenaire d'OOREDOO dans la mise en œuvre de l'appel à candidature du programme TSTART.